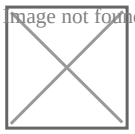

Arce et reprise travail trop tot

Par **Rod lee**, le **24/02/2017** à **20:24**

Bonjour,

Tout d'abord merci d'avance pour vos réponses.

Voila ma situation. J'ai créé mon activité le 13/02 et demandé l'accre en même temps. Je reprends une activité de salarié le 06/03.

Ma première question concerne l'accre. J'ai bien reçu le récépissé concernant la création de mon AE par mail mais pas le récépissé de la part de l'urssaf.
J'ai contacté l'urssaf et la personne m'a répondu qu'il n y a pas de récépissé et que je recevrai une réponse favorable ou non d'ici 1 mois et dans le cas contraire il suffira de les contacter 1 mois apres l'envoi de mon courrier et qu'ils me redigeront un justificatif. Est ce crédible à votre avis?

Mon autre question et la plus importante, est ce que je vais percevoir le premier versement en sachant qu'au moment de la demande d'ACRE j'étais demandeur d'emploi non salarié mais qu'au moment de la demande d'ARCE je serai certes demandeur d'emploi toujours MAIS SALARIÉ à temps plein.

Pour info je continuerai à m'actualiser en indiquant mes revenues perçu au titres de mon activité de salarié.

Merci de votre retour

Par **P.M.**, le **24/02/2017** à **21:01**

Bonjour,
Je vous conseillerais de vous informer auprès de l'APCE...

Par **Rod lee**, le **24/02/2017** à **21:16**

Bonjour,

Merci pour le lien cependant vu que c'est un cas vraiment spécifique je n'y ai pas trouvé les

réponses que je cherche.

Par **P.M.**, le **24/02/2017** à **21:35**

Il doit y être mentionné les conditions pour recevoir les aides mais il y a aussi les possibilités de contact...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés